

VILLE DE SCEAUX

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE

11 mai 2017

Adopté à l'unanimité lors de la séance du conseil municipal du 30 juin 2017

Sommaire

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE	4
II- DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE	4
III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM	4
IV- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 MARS 2017	5
V- PROSPECTIVE TERRITORIALE	6
Approbation de la charte pour l'avenir du centre-ville de Sceaux.....	6
VI- HABITAT	21
Dissolution de Sceaux Habitat OPH et adaptation des statuts de la SEMASCEAUX.....	21
Garantie d'emprunt au profit de Sceaux Habitat pour l'opération des Carrés nature (nouvel emprunt en remplacement d'un emprunt remboursé par anticipation).....	22
VII- DEVELOPPEMENT DURABLE	24
Suspension du dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique compte tenu du dispositif d'État.....	24
Transfert de la compétence de location de vélos en libre-service et adhésion à la compétence optionnelle "Vélib'" du Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole.....	26
VIII- RESSOURCES HUMAINES	33
Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médicosociale, culturelle, police municipale et animation.....	33
IX- ADMINISTRATION GENERALE	34
Indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux.....	34
X- QUESTIONS DIVERSES	35
XI- COMMUNICATIONS DU MAIRE	35
XII- DECISIONS DU MAIRE	35
XIII- QUESTIONS ORALES	35
Question orale de Jean-Jacques CAMPAN.....	35
Question orale de Dominique DAUGERAS	37

Question orale de Claude DEBON 38

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance du conseil municipal est ouverte à 19h36 sous la présidence de Philippe Laurent.

M. le maire

Mes chers collègues, nous allons ouvrir la séance du conseil municipal.

II- DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM

M. le maire

Je demande à M. Timothé Lefebvre de bien vouloir procéder à l'appel.

Timothé LEFEBVRE

Sont présentes les personnes suivantes :

- ✓ Philippe Laurent
- ✓ Chantal Brault
- ✓ Jean-Philippe Allardi
- ✓ Sylvie Bléry-Touchet
- ✓ Francis Brunelle
- ✓ Florence Presson
- ✓ Patrice Pattée
- ✓ Philippe Tastes
- ✓ Monique Pourcelot
- ✓ Jean-Louis Oheix
- ✓ Roselyne Holuigue-Lerouge
- ✓ Bruno Philippe
- ✓ Jean-Pierre Riotton
- ✓ Liza Magri
- ✓ Sakina Bohu
- ✓ Thibault Hennion
- ✓ Claire Beillard-Boudada
- ✓ Timothé Lefebvre
- ✓ Catherine Arnould
- ✓ Benjamin Lanier
- ✓ Sophie Ganne-Moison
- ✓ Hachem Alaoui-Benhachem

- ✓ Jean-Jacques Campan
- ✓ Claude Debon
- ✓ Dominique Daugeras
- ✓ Christian Lancrenon

Sont excusées ou en retard les personnes suivantes :

- ✓ Isabelle Drancy, en retard, a donné pouvoir à Jean-Philippe Allardi, arrive à 19h40
- ✓ Claire Vigneron, en retard, a donné pouvoir à Chantal Brault, arrive à 19h42
- ✓ Thierry Legros, en retard ou absent, arrive à 20h27
- ✓ Pauline Schmidt, en retard, a donné pouvoir à Philippe Laurent, arrive à 20h30
- ✓ Xavier Tamby, absent
- ✓ Othmane Khaoua, en retard, arrive à 19h47
- ✓ Catherine Lequeux, en retard, arrive à 21h24

M. le maire

Merci. Le quorum est atteint, nous pouvons donc délibérer.

IV- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 MARS 2017

M. le maire

Nous passons maintenant à l'approbation du procès-verbal de la séance du 29 mars 2017.

Est-ce qu'il y a des observations ?

Jean-Jacques CAMPAN

J'avais deux ou trois remarques qui ont été prises en compte, à l'exception de l'une d'entre elles. Page 18, il écrit : « *J'entends bien, sauf que, pour le comptable du Trésor, ces 3 millions sont attribués au compte 1687 et ne viennent pas en déduction de la dette selon la norme M14 que je peux vous transmettre* ». J'avais demandé que l'on rajoute l'extrait qui vous a été fourni en séance, puisque vous vous souvenez que je vous avais apporté le texte.

M. le maire

Je me souviens que vous l'aviez mis dans la correction. Nous allons l'ajouter.

Jean-Jacques CAMPAN

C'est tout. Ce n'est pas grand-chose.

M. le maire

S'il n'y a pas d'autres observations, nous passons au vote.

Sceaux, le 11 mai 2017

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le procès-verbal de la séance du 29 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

V- PROSPECTIVE TERRITORIALE

Approbation de la charte pour l'avenir du centre-ville de Sceaux

M. le maire

Il s'agit d'approuver un texte essentiellement politique, au sens fort du terme.

Vous savez que nous avons décidé de lancer une démarche de concertation et de participation collective autour de l'avenir de notre centre-ville, non pas que celui-ci soit particulièrement menacé, mais, parce qu'il est toujours important de réfléchir à l'avenir, notamment dans un contexte d'évolution permanente. Il est ainsi prévu à la place de l'école Centrale à Châtenay-Malabry la construction d'un quartier regroupant des logements, des commerces, des activités et des équipements publics qui devraient accueillir environ 5 000 habitants. Un quartier du même ordre devrait par ailleurs émerger sur le terrain des Mathurins, à Bagneux. Je prends ces deux exemples, mais on peut aussi regarder la manière dont évolue le centre-ville des villes voisines. Nous nous en réjouissons, car c'est le signe de la vitalité de l'ensemble de notre territoire, mais il nous paraît important que Sceaux réfléchisse également à l'avenir de son centre-ville.

Nous avons donc lancé cette démarche, les meilleurs connaisseurs du centre-ville étant ceux qui l'utilisent et le fréquentent. Beaucoup d'entre vous y ont participé. Des rencontres transversales ont été organisées ainsi que des rencontres plus spécifiques auprès des jeunes, des étudiants, des commerçants, des acteurs économiques, des acteurs de la santé, etc. Environ 1 000 personnes ont ainsi participé à la première étape de cette démarche et plus de 350 personnes ont participé à la réunion de restitution organisée le 19 avril à la mairie.

Lors du lancement de cette réflexion, il y a plus d'un an, nous n'avions pas imaginé rédiger un document tel que celui que nous vous présentons ce soir. Cette idée nous est venue au fil de cette démarche qui est appelée à se poursuivre avec l'organisation de différents ateliers à compter du 16 mai 2017. Et je pense que nous les réunirons à nouveau à la rentrée. Cette démarche doit se poursuivre, car il s'agit d'une démarche à très long terme. Le contenu de cette charte n'est pas quelque chose qu'il faut faire tout de suite ou dans un an ou deux. C'est quelque chose qu'il faut faire dans les années à venir, sans pour autant se lier les mains en se donnant des délais précis. Il s'agit d'avoir un cadre général pour l'ensemble de la politique qui peut être conduite dans notre centre-ville dans les années qui viennent, encore une fois sans qu'il y ait des délais ou des conditions totalement précisées. Il ne s'agit pas d'un programme d'actions, mais plutôt d'un cadre dans lequel les élus du conseil municipal acceptent de se situer pour toutes les décisions qui seront prises dans les années à venir, qu'elles relèvent de l'exécutif ou du conseil municipal lui-même. Il

va de soi qu'un tel texte est susceptible d'évoluer. C'est un texte que le conseil municipal, je l'espère, votera, mais qui pourra être amendé si la volonté s'en fait sentir.

Je ne détaillerai pas le contenu de la charte. Nous en avons parlé lors d'une réunion de travail de l'ensemble des élus du conseil municipal qui s'est tenue il y a une dizaine de jours. Nous avons déjà échangé sur le sujet. Le texte qui vous est soumis ce soir essaie de tenir compte d'une grande partie ce qui s'est dit lors de cette réunion de travail. J'ai cru comprendre que des lignes de force étaient en effet partagées par tous. Naturellement, le fait d'écrire permet de préciser les choses. Il y a donc forcément des formulations qui ne reprennent peut-être pas exactement le souhait des uns et des autres, mais je crois que le produit final qui vous est soumis est une tentative de synthèse de ce qui a pu être dit à la fois par la population et par les élus eux-mêmes. Je rappelle d'ailleurs que les élus ont été rencontrés individuellement à l'occasion de cette première étape.

Vous avez lu la charte. Je ne rentrerai pas dans le détail de la présentation. Je suis en revanche tout à fait désireux de vous entendre sur les appréciations et les questions que vous pourriez poser.

Benjamin LANIER

Merci M. le maire. Je ne vais pas redire ce que j'ai dit pendant la commission. Merci de nous présenter ce document amendé et d'avoir tenu compte de nos remarques, la plus importante portant sur la mixité sociale et l'implantation du logement social dans le centre-ville de manière équitable et juste comme c'est déjà pour beaucoup le cas. Cela a été intégré et je tenais à vous en remercier. Nous voterons bien évidemment cette charte.

Jean-Jacques CAMPAN

Lors de la réunion qui s'est tenue il y a une dizaine de jours, nous avons jugé que ce projet de charte contenait un certain nombre de points positifs. J'avais notamment parlé du respect de l'esprit de village, de l'architecture villageoise, de la limitation des hauteurs, de l'option parc de stationnement avec le garage Renault, de la ville du goût, des espaces favorisant des lieux d'activité économique, numérique, politique, touristique, etc. Tous ces éléments nous satisfaisaient.

Nous avons toutefois regretté de constater que les évolutions apportées au texte ne vont pas dans le bon sens en ce qui nous concerne. Nous avons exprimé quelques réserves, dont la plus importante à nos yeux, portait sur la place De Gaulle et surtout sur la constructibilité le long de la rue Voltaire. Nous estimons en effet que la place De Gaulle doit rester ouverte sur les trois côtés. Elle doit en effet être un vrai lieu de liaison et de rencontre tel qu'évoqué par M. Allardi. La reprise des bâtiments et de nouvelles constructions sur le seul côté nord de la place dans le prolongement de la rue Houdan sont susceptibles d'apporter sur le plan architectural et esthétique des améliorations, et probablement d'améliorer le carrefour lui-même. Augmenter le nombre de logements sur le côté est aura pour conséquent d'augmenter le nombre de places de parking

nécessaire aux habitants, au-delà des usagers qui viendront d'autres quartiers ou des villes périphériques.

La mouture présentée au conseil municipal ce jour reprend cette option de constructibilité du côté est. C'est un point d'achoppement important pour nous. Cela l'est encore plus en raison de la disparition de la phrase suivante : « *limitant notamment la hauteur de la lisière est de la place à la moyenne de celle des immeubles existants côté est de la rue Voltaire* ». Il nous paraît nécessaire de limiter la hauteur des constructions sur la partie nord de la place, et seulement cette partie, car le PLU autorise sur le secteur UAa des constructions de 21,50 mètres de hauteur avec isolation. Si l'on voulait revenir sur cette première formulation pour limiter la hauteur, il faudrait modifier le zonage de la place De Gaulle dans le PLU de UUA vers UAb, car, comme vous le disiez, la charte est un document d'orientations, mais ne sera pas opposable.

Un autre regret est la disparition du garage Renault dans la recherche de solutions de stationnement. Cela a été remplacé par des « bâtiments ». Je ne sais pas si vous avez l'intention de faire des parkings dans le laboratoire d'analyses, mais cette formulation ne veut pas dire grand-chose. Cela peut inclure le garage Renault, mais c'était plus précis en le notant. Je voudrais rappeler vos propres chiffres sur le coût de la création d'une place de parking. Une place coûte entre 40 000 et 50 000 €, soit un coût compris entre 8 et 10 millions d'euros pour un parc souterrain de 200 places. Il nous semble que cela offre un peu de grain à moudre pour une discussion avec Colin Automobiles.

Nous avons également regretté la disparition du mot « *obligations* » que vous avez remplacé par « *cadre* ».

Nous souhaiterions par ailleurs une définition plus précise du périmètre du centre-ville, de même qu'il serait intéressant de donner un contenu à ce que veut dire une « *architecture villageoise d'Île-de-France* », ne serait-ce qu'avec une photo de la rue Houdan ou de quelque chose représentatif du centre-ville.

S'agissant de la rue piétonne, nous avons insisté sur le fait que nous n'avions aucune objection à son extension vers l'église, bien au contraire. Mais aller plus loin pose un énorme problème. Les rues Paul Couderc et Docteur Berger sont des voies où la circulation est dense, en particulier le matin, les automobilistes cherchant à sortir de la route départementale arrivant sur la place De Gaulle. De la rue Paul Couderc jusqu'à la place De Gaulle, entre 7 h 30 et 8 h 30, il m'est parfois arrivé de mettre plus d'un quart d'heure pour faire à peine 1 km. Ce petit dégagement par la rue Paul Couderc implique de laisser libre de circulation le passage devant l'église pour tourner à droite et aller vers l'avenue Franklin Roosevelt.

Une remarque supplémentaire, pourquoi ne pas étendre la démarche « Parlons ensemble du centre-ville » aux zones pavillonnaires. Ce serait intéressant.

Jean-Philippe ALLARDI

Je voulais rebondir aux propos de M. Campan sur les objectifs de cette charte qui est un bel exemple de démocratie, je tiens à le signaler. Je pense nécessaire de ne pas aller trop dans le détail, afin de ne pas figer les choses et de laisser place à la créativité.

Vous parliez des limites du centre-ville. Nous en avons beaucoup débattu. Le centre-ville est un espace qui a des limites plus ou moins figées. En fonction de l'évolution et des activités, il sera amené à vivre peut-être différemment, la ville restant heureusement une matière vivante. C'est un espace, mais ce n'est pas que cela. Je dirais plutôt que c'est un lieu de diverses activités commerciales et culturelles. C'est aussi un lieu de rencontre. C'est ce qui a été exprimé lors de toutes ces réunions et c'est aussi ce que cette charte a essayé de traduire. Ce lieu d'expression de la communauté scéenne est constitué de Scéens, mais aussi d'étudiants, d'acteurs économiques, de visiteurs, de toutes les personnes qui « pratiquent » Sceaux. Cette charte résume aussi la passion de la ville que nous aimons.

Chantal BRAULT

Cette charte est le reflet d'une démarche unique et exceptionnelle. Un débat très riche s'est instauré avec les publics qui nous ont suivis dans toute une série de réunions, mais aussi avec les élus. Et nous le prolongeons ce soir. C'est déjà en soi un fait important qu'il convient de saluer. C'est un débat qui a fait appel à l'intelligence collective, et j'espère que nous resterons intelligents jusqu'au bout.

Sur cette charte repose un idéal partagé pour l'avenir de Sceaux. Des points techniques peuvent évidemment être débattus, mais la temporalité viendra répondre à toutes ces questions, car les principes posés dans cette charte s'inscriront dans des séquences qui se succéderont les unes aux autres et prendront en compte l'ensemble des problématiques. Ces évolutions ne remettent pas en cause la spécificité du centre-ville, dont on peut effectivement redéfinir les contours, et permettent d'éviter le risque d'épuisement d'un modèle actuel qui resterait figé, sans pour autant le dénaturer, ce qui serait très dommageable.

Même si nous nous entendons sur cette charte, le débat sur l'avenir du centre-ville reste ouvert, à condition de garder participative la suite de cette démarche. C'est ce qui fera toute sa valeur et sa qualité. Voir ensemble le centre-ville non plus comme un enjeu de préservation d'une vitrine figée de l'identité scéenne à laquelle chacun est attaché, mais plutôt comme un moteur d'attractivité salvateur pour l'avenir de notre commune et de notre centre-ville.

Nos souhaits sont formulés de manière raisonnable, avec un certain pragmatisme, mais aussi un peu de rêve dans l'idée de partager le centre-ville avec la jeunesse, avec des thématiques transversales touchant à la mixité et au vivre ensemble qui doivent être le guide absolu des dispositions que nous devons entériner ensemble.

Nos administrés doivent les être acteurs de cet avenir. Nous allons continuer à faire participer l'ensemble des Scéens et nous les rendrons acteurs à travers l'organisation de nouveaux temps de réflexion et de partages. Certains points ont été affirmés, notamment la quête de lieux de rencontres intergénérationnelles, le bonheur de vivre ensemble et la préservation de la qualité de vie de nos habitants qui ont leur part première à prendre dans cette évolution envisagée.

M, le maire, mes chers collègues, à l'heure où le pays a fait montre de trouble et de déstructuration dans la pensée, je considère que le temps du débat ainsi conçu entre nous avec sérénité est un temps privilégié qu'il faut savourer à sa juste valeur. S'accorder sur cette charte serait assez exceptionnel dans la réalisation et très précieux pour la suite de notre engagement d'élus. Cette charte contribuera à la réalisation concrète d'objectifs. Elle décrit des phases et des temps plus ou moins denses. Elle est un guide qui aura des prolongements dans l'ensemble des ateliers à condition que nous soyons en coconstruction, en coproposition, en coconcertation, à condition d'être unis sur la conduite de tout ce qui se fera autour de cette charte.

Sylvie BLERY-TOUCHET

Notre ville a fait quelque chose d'extraordinaire. Les villes avoisinantes nous envient cette démarche. Nous avons en effet donné la parole à nos habitants. 1 000 participants, c'est 5 % de notre population. Acter cette charte qui nous permettra de poursuivre cette démarche est quelque chose de très important.

Francis BRUNELLE

Chers collègues, je pense qu'il est important de connaître le contenu et les objectifs de cette charte. En ce qui me concerne, j'ai perçu de son élaboration qu'il s'agissait d'un travail important qui a permis de formaliser ce que la plupart d'entre nous ressentaient de manière implicite sans parvenir à le formuler.

C'est un vade-mecum, une sorte de guide qui, par définition, ne doit pas être figé. C'est une sorte de document d'orientations générales sur les valeurs et les éléments partagés par les Scéens.

À partir du moment où l'on explicite, où l'on écrit, l'on réduit forcément. Je pense que ce document est remarquablement rédigé, parce qu'il n'est ni réducteur ni trop fermé, notamment en ce qui concerne la définition du centre-ville. Il s'agit d'une question régulièrement soulevée. Qu'est-ce que le centre-ville ? Je suis très attentif au fait d'avoir laissé la définition ouverte. On aurait pu aussi parler du cœur de ville. J'ai participé à Amiens à un travail sur le cœur de ville. Je crois que si nous avions défini de manière précise le centre-ville, nous aurions pris le risque d'exclure ceux qui n'y appartiennent pas. Le fait de garder ce document ouvert me paraît donc absolument indispensable.

Il faut par ailleurs considérer cette charte comme étant un document dynamique dans le temps. Il a été élaboré à la suite de concertations et laisse des portes ouvertes dans la temporalité, comme le Sceaux, le 11 mai 2017

disait Chantal, car il faudra effectivement tenir compte de l'évolution de l'environnement et de la société.

Selon moi, cette charte a permis d'explicitier un certain nombre de choses, de lister un certain nombre de valeurs et d'orientations. Elle doit être un document ouvert et dynamique.

Florence PRESSON

À contre-courant de débats politiques, de clivages entre élus et citoyens, de discours électoralistes, vous avez pris le risque, M. le maire, de lancer cette démarche « Parlons ensemble du centre-ville » et de laisser aux citoyens et aux élus la liberté et la chance de s'exprimer. Cette démarche forte de concertation citoyenne avait comme objectif de tracer les axes principaux de la vision à venir de notre ville.

Sceaux n'est pas forcément un petit village gaulois refermé sur lui-même, mais une ville avec son identité, une ville ouverte aux cultures, à la diversité, à tous pour tous. Le plus remarquable dans cette première étape est la rédaction de cette charte et la façon dont elle a été élaborée.

Il y a eu tout d'abord une forte implication des services, puis un travail important avec les élus, tous les élus, les élus de la majorité comme ceux de l'opposition. Nous nous sommes écoutés. La réunion que nous avons tenue entre nous était très qualitative. Nous nous sommes écoutés, nous avons échangé et nous avons amendé certains points de cette charte. Celle qui nous est présentée ce soir, à quelques détails près, reflète nos différentes discussions. Cette charte est aussi la preuve pour les Scéennes et les Scéens qu'ils ont été entendus. C'est effectivement une vision à 20 ou 30 ans de notre ville, une vision qui n'est pas figée et qui saura évoluer et s'adapter dans le temps. Je pense que les Scéennes, les Scéens et nos collègues élus peuvent être très fiers de cette belle première étape.

Thibault HENNION

Je voudrais souligner le grand succès de cette concertation et de cette démarche. Il y a eu énormément de monde lors des réunions et beaucoup de questionnaires ont été remplis. Face à ce succès, nous étions attendus et il était nécessaire de capitaliser. On peut se féliciter de la qualité de ce document qui tire les enseignements de cette concertation tout en donnant une vision partagée du centre-ville. Cette vision s'inscrit dans une histoire, celle des cinquante dernières années et des municipalités successives qui ont façonné ce centre-ville. On peut espérer que ce document aide les futures majorités à façonner l'avenir de Sceaux. On peut vraiment se féliciter que ce document et cette vision soient largement partagés au sein du conseil municipal.

Patrice PATTEE

Je ne voulais pas revenir sur cette charte dont on a beaucoup parlé. De nombreux Scéens ont participé à la réunion de restitution du 19 avril qui a recueilli un large satisfecit. Je crois même
Sceaux, le 11 mai 2017

qu'il y a eu des applaudissements. J'utiliserai des mots assez triviaux en disant que c'était le bonheur.

Le 2 mai, nous avons discuté de la charte au sein de cette assemblée. Là encore, j'ai noté un certain consensus. Il est d'ailleurs toujours là, puisque M. Lanier vient de dire qu'il adhérerait complètement à cette charte, les élus de la majorité également comme en attestent les témoignages de mes collègues. Je suis donc un peu peiné par les réserves de Jean-Jacques Campan. Je te sens en effet sur la réserve, alors que j'avais compris que tu suivais ce que les 1 000 Scéens ont pu dire lors de ces rencontres et lors de la restitution. Je suis donc un peu gêné. Peut-être que l'on ne se comprend pas sur l'esprit et l'objectif de cette charte.

Tu parlais de la constructibilité de la place De Gaulle. On ne présente pas ce soir un permis de construire sur la place De Gaulle, qui est en zone UAb dans le PLU. Les règles d'urbanisme de cette place sont donc celles de la rue des Imbergères ou de la rue des Écoles. Comment peut-on imaginer que l'on fasse quelque chose de dissonant par rapport au centre-ville qui est plébiscité par les Scéens ? On ne sait pas s'il y aura des constructions sur cette place, mais nous avons la garantie qu'elle restera dans l'épannelage de ce qui existe rue des Imbergères ou rue des Écoles.

On parle de places et d'espaces où l'on se rencontre. D'après tous les témoignages entendus au Château de l'Amiral, je constate que les Scéens aiment l'esprit village du centre-ville. On prend tous bonheur à se retrouver dans la rue piétonne pour échanger et se rencontrer. Cet espace est relativement resserré, ce qui fait que la population se retrouve nécessairement. Un autre espace fonctionne très bien : le jardin de la Ménagerie. Tous le constatent. C'est le rendez-vous des parents qui accompagnent leurs enfants au square et se retrouvent au petit manège. Ce sont les joueurs de boules. Demain, ce sont les jeunes qui disposeront d'une aire de skate-board. Je ne parlerai pas des feux de la Saint-Jean. Ce sont les jeunes qui s'y retrouvent le soir pour discuter. Les espaces de rencontre existent à Sceaux et fonctionnent très bien. Je ne crois pas que nous ayons besoin de cette place De Gaulle pour permettre aux Scéens de se rencontrer, puisqu'ils ont déjà des espaces de qualité qu'ils apprécient et dans lesquels ils se rencontrent.

Je le répète, cette charte n'est pas un permis de construire. Nous aurons le temps de revenir sur des projets précis d'aménagement du centre-ville lorsque nous travaillerons sur la réorganisation de la voirie.

S'agissant des problèmes de circulation, on n'y changera rien à moins de faire un boulevard urbain qui traverse la place Mistral et qui passe devant l'église. Bien évidemment, la rue des Écoles, la rue des Imbergères et la rue de Penthièvre ne sont dimensionnées pour accueillir du trafic routier, à telle enseigne que notre prédécesseur, Erwin Guldner, avait pris la décision de fermer la rue Houdan à la circulation automobile.

S'agissant du garage Renault, tu nous invites à l'exproprier. Je t'ai trouvé bien audacieux. Le réaménagement du centre de Sceaux se fera en douceur. Si Colin Automobiles considère qu'il est

plus pertinent de rejoindre les autres concessionnaires à Vélizy, nous exploiterons cette opportunité. Mais aujourd'hui le garage Renault est là. Le bâtiment est effectivement stratégique, mais il faut laisser le temps au temps.

Cette charte est une vision à long terme. C'est une feuille de route sur laquelle nous allons coconstruire des projets.

Christian LANCRENON

Pour rebondir sur le début de l'intervention de M. Pattée, je suis élu depuis 22 ans, et depuis 1995, au moins une fois par an, nous parlons de l'aménagement de la place Charles de Gaulle. Je constate qu'au bout de 22 ans, il n'y a toujours rien. Rien n'a été fait sur l'entrée de cette rue piétonne, que l'on appelait à l'époque la dent creuse, et le passage vers l'entrée de la poste qui n'est pas rassurante. Jean-Louis, qui est élu depuis bien plus longtemps que moi, peut corroborer tout cela. Il est donc temps de faire des choses dans ce sens.

Je suis également d'accord avec l'intervention de Francis Brunelle. Il est en effet très difficile de donner une définition précise du centre-ville. Il en existe plusieurs à Sceaux : Robinson, les Blagis. Il y a certes le cœur de ville, mais il est très difficile de définir le centre-ville sans exclure. Le centre n'est pas un petit village gaulois. Moi-même, j'habite au cœur, mais que diraient les gens à qui l'on dit qu'ils ne font pas partie du centre-ville. C'est donc extrêmement compliqué.

En tant qu'ancien adjoint à l'économie, j'ai apprécié l'accent mis sur le commerce et l'emploi. Il ne faut pas oublier que Sceaux, plus que jamais, entre en concurrence avec beaucoup de villes alentour. Le marché du centre est en concurrence avec le marché d'Antony, tout juste refait, ou encore avec celui du Plessis. Et il y aura demain l'aménagement de l'école Centrale et la réalisation d'un éco quartier à Châtenay-Malabry. Il faut donc veiller à maintenir le commerce. À cet égard, j'ai beaucoup apprécié certaines idées, comme Sceaux, ville du goût, avec la mise en valeur des meilleurs ouvriers de France.

Le côté rassurant n'échappe à personne. Il s'agit de privilégier les espaces verts et de limiter la hauteur des immeubles.

Enfin, pour faire face au dynamisme économique reflété par cette charte, j'aurais aimé que l'on insiste davantage sur la quiétude, la tranquillité et la sécurité des habitants.

Othmane KHAOUA

Pour ma part, je pense que cette démarche de consultation a montré un attachement très fort de nos concitoyens à leur centre-ville à la fois dans ce qui fait sa différence, mais aussi dans ce qui fait son ouverture et son adaptation à ce qui peut le rendre encore plus attractif et accessible à tous.

Au-delà de l'exercice d'expression démographique, je retiens, pour ma part, la volonté politique du maire et de sa majorité de traduire ces aspirations citoyennes en une vision politique clairement

formalisée par cette charte, une vision qui sera mise en œuvre par le biais de projets coconstruits et créateurs de valeur partagée pour l'ensemble des parties prenantes de notre territoire.

Aujourd'hui, à travers cette démarche, Sceaux est citée comme un exemple de démocratie locale, mais également comme un modèle de ville organisant le vivre ensemble par le faire ensemble, une ville qui sait mobiliser l'intelligence collective de ses citoyens au service du bien commun.

Jean-Jacques CAMPAN

Tout d'abord, je voudrais dire que nous avons salué la démarche, puisque nous y avons largement pris part. Nous ne pouvons donc qu'approuver tout ce qui a été dit autour de la table.

Je considère n'avoir rien dit qui soit en opposition avec ses orientations générales. Qu'ai-je proposé ? Simplement que la place De Gaulle soit un espace ouvert. Je ne suis d'ailleurs pas le seul, puisque notre collègue, Jean-Philippe Allardi, l'a mentionné lors de la réunion. C'est la raison pour laquelle nous pensons que cet espace doit vraiment être un espace ouvert. Je crois d'ailleurs que Jean-Philippe Allardi a parlé de faire quelque chose d'intéressant au milieu. Nous n'y sommes donc absolument pas hostiles, bien au contraire.

Nous disons qu'il ne faut pas enfermer cette place et qu'il faut laisser les trois côtés ouverts et construire de manière un peu plus importante sur la partie nord tout en maintenant l'architecture villageoise dont vous avez parlé. Cela n'empêche en aucune façon les évolutions culturelles ou économiques.

Je dois par ailleurs confesser que je viens de faire une grande découverte ce soir. L'adjoint à l'urbanisme vient en effet de dire que la place De Gaulle est en zone UAb comme la rue des Imbergères. J'ai pourtant sous les yeux le plan de zonage. Sauf si je ne vois pas bien, la place De Gaulle est en zone UAa et non en zone UAb, avec des hauteurs limitées à 21,50 mètres et non 18 mètres. Je recommande donc à l'adjoint à l'urbanisme de revoir son plan de zonage.

Maintenant, si vous nous dites que la place De Gaulle passe en zone UAb, j'achète. Cela irait tout à fait dans le sens de ce que je vous demandais tout à l'heure.

Pour ce qui concerne Renault, je maintiens ce que j'ai dit. Sur le plan politique, je ne vois pas ce qui peut empêcher une municipalité de réserver un emplacement. Cela se fait de manière extrêmement fréquente. Comme vous l'avez dit, il s'agit d'un point absolument stratégique. Je ne vois pas ce qui empêcherait de rentrer dans une démarche, d'abord à l'amiable, mais ensuite de montrer à Colin Automobiles que la Ville souhaite utiliser cet espace pour réaliser des opérations d'urbanisme allant dans le sens de l'attractivité du centre-ville. Imaginez le tracassé qu'engendrera la réalisation d'un parking souterrain, alors qu'il existe déjà dans ce bâtiment toute une infrastructure permettant sa réalisation. Vous avez évoqué l'installation de magasins au rez-de-chaussée. Pourquoi pas. Cela pourrait en effet permettre d'améliorer la rentabilité de cet ensemble. Nous n'y sommes absolument pas opposés.

Vous parliez tout à l'heure de concessions. Nous sommes prêts en faire. Il y a deux ou trois points qui m'étonnent, notamment sur la sémantique du mot centre-ville. On ne veut pas exclure les autres. Mais si l'on n'exclut pas, toute la ville se retrouve en centre-ville. À un moment ou un autre, il faut bien qu'il y ait un centre-ville quelque part. Il ne faut donc pas jouer avec les mots. Mais admettons, nous sommes prêts à passer là-dessus. Si vous me confirmez que la place De Gaulle est en zone UAb et si l'on remplace « *un programme de logements sur la bande nord pourra compléter l'aménagement* » par « *un programme de construction* », nous voterons pour cette charte.

Claude DEBON

Je souhaitais aujourd'hui que l'on puisse continuer à s'exprimer individuellement et collectivement dans le même état d'esprit que lors de la réunion du 2 mai. Je pense qu'il y a une recherche d'accord, de conciliation et de consensus, ce qui me semble très important.

J'avais été choquée au début de la réunion du 2 mai par le terme « *dégainer* » employé par Patrice Pattée après l'intervention de Jean-Jacques Campan. J'avais d'ailleurs voulu réagir, mais je ne l'ai pas fait.

Il me semble néanmoins important de pouvoir dire les choses sans que cela soit d'emblée vécu comme une opposition, un combat ou un affrontement. C'est quelque chose qui me semble essentiel.

S'agissant de la charte, je ne suis pas tout à fait d'accord avec les propos de Patrice Pattée sur la place de la place De Gaulle dans le centre-ville. Celle-ci est quand même une part importante du centre-ville. C'est la raison pour laquelle l'ouverture de cette place et sa configuration architecturale et esthétique, avec tout cet aspect d'attraction et d'échanges, me semblent tout à fait importantes. J'ai du mal à imaginer la fermeture du côté est, parce que cela va complètement casser le prolongement architectural de la rue Houdan. Cela me semble être un point sensible. J'estime important de bien réfléchir à cette dimension. Peut-être n'avons-nous pas suffisamment parlé de la façon dont nous concevions cette place De Gaulle alors qu'elle est tout à fait importante.

Catherine ARNOULD

Je m'étonne que M. Campan veuille tellement mettre le garage Renault à la porte. S'il décide de partir, on l'envisagera, mais nous sommes bien contents d'avoir cette activité économique. On passe notre temps à réclamer de l'activité économique pour la ville, il en apporte.

Dominique DAUGERAS

J'ai une question qui concerne la voirie de la place De Gaulle. Page 8, il est écrit : *Redimensionner vers le nord en diminuant la largeur de la voirie et en « réaxant » cette voirie vers l'avenue de Camberwell* ». Je ne comprends pas bien cette phrase. De quelle voirie s'agit-il ? Est-ce la rue de

Fontenay ? Est-ce la rue Houdan ? Je ne comprends pas. Il faut pouvoir y accéder et s'en aller facilement. Et n'oublions pas les bus nombreux qui passent par là.

Patrice PATTEE

Je confirme que la place De Gaulle est en zone UAb. Elle était en UAa dans la version 2010 du PLU. Elle est passée en UAb dans la version actuelle.

M. le maire

M. Campan, je veux vous rappeler qu'en secteur UAb, la hauteur totale est fixée à 12 mètres et non pas à 21,50 mètres. Un niveau supplémentaire est autorisé dans la limite de 15 mètres, à condition que sa surface de plancher soit inférieure ou égale à 75 % de celle du niveau inférieur. C'est donc 15 mètres maximum, soit la hauteur des bâtiments situés rue Houdan ou rue Voltaire.

Jean-Jacques CAMPAN

En UAb avec le bonus ?

M. le maire

C'est 15 mètres avec une emprise maximum de 75 % au dernier niveau. Il n'y a pas de bonus.

Je vous remercie pour vos interventions. Je souhaitais relever deux ou trois points techniques. S'agissant de la lisière est de la place De Gaulle, entre le texte dont nous avons discuté le 2 mai et celui présenté ce soir, la question a été réglée. Nous n'avons pas préjugé de constructions sur la lisière est pour le moment. Cela va donc dans le sens de ce que vous souhaitez. Il faut que cela soit tout à fait clair, car vous donnez l'impression du contraire.

S'agissant du garage, il semble très difficile dans une telle charte de s'engager à faire de la prise de contrôle de ce bâtiment une priorité, d'autant plus que vous semblez ignorer que cette entreprise a une activité relativement soutenue. Ce garage compte une quarantaine de salariés et réalise un chiffre d'affaires relativement élevé. Il va de soi que toute discussion, si tant est qu'elle soit souhaitable, passerait par une négociation financière qui ne me paraît pas à la mesure des possibilités de la ville. Ce serait plus cher que de construire un parking souterrain, même si la réalisation d'un parking souterrain a un coût élevé, comme vous l'avez rappelé.

S'agissant du périmètre, dans ce texte, nous avons souhaité déconnecter la notion de centre-ville de la rue piétonne. Vous remarquerez que le terme « *rue piétonne* » ne figure pratiquement pas dans la charte. Nous parlons plutôt de quartier piéton. Cela a été d'ailleurs l'un des éléments soulevés par les participants lors de nos rencontres. Ils nous demandaient notamment de valoriser tout ce qu'il y avait autour de la rue piétonne. Il fallait donc élargir la notion de centre-ville au-delà de la rue piétonne, même si elle est au cœur de ce centre. Évidemment, si l'on se situait dans une vision réglementaire, nous devrions être plus précis, mais nous sommes là dans une vision

politique. La mairie se situe-t-elle dans le centre-ville ? Oui et non. L'objectif, en élargissant cette notion de centre-ville, c'est précisément que la mairie soit demain en centre-ville. Nous n'avons pas souhaité nous enfermer dans un périmètre physique, mais avoir une approche et une vision politique urbaine et globale. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas donné de définition précise du centre-ville.

Vous avez parlé de la difficulté d'élargir le parvis de l'église. Le paragraphe est le suivant : *« aménagement à finaliser une fois les travaux de rénovation du bâtiment achevés ; le prolongement vers le sud (jusqu'au portail d'entrée du Petit Château, porte vers le parc de Sceaux) et vers l'est (jusqu'au rond-point Guy-Flavien, autre porte d'entrée du parc) sera étudié pour constituer un aménagement le plus homogène possible, donnant priorité aux piétons et aux terrasses »*. Nous n'avons pas dit qu'il n'y aurait pas de passage de véhicules. Ce serait de toute façon illusoire. Il faut que les véhicules puissent continuer à passer à cet endroit, mais d'une certaine façon. L'enjeu est d'ailleurs le passage des véhicules et des bus dans ce qui, demain, constituera véritablement le centre-ville, notamment la rue Voltaire et la rue de Fontenay. C'est un enjeu urbain essentiel. Ce sont des voies départementales. Il nous faudra donc travailler avec le Département. Ce dernier est d'ailleurs prêt à travailler de manière positive sur la question. Si nous ne parvenons pas travailler sur cette question, nous ne parviendrons pas à avoir cette extension du centre-ville que nous souhaitons.

M. Lancrenon, vous aviez évoqué lors de la réunion du 2 mai la quiétude des habitants. Nous l'avons évoquée dans le texte, en page 2. Il est écrit que *« les perspectives d'évolution doivent également s'inscrire dans une volonté de maintenir la vocation d'accueil, tout en préservant la qualité de vie de celles et ceux qui y habitent et en y conservant une mixité sociale, générationnelle et d'activités. Bref, un centre-ville ouvert et accueillant pour tous, et en même temps paisible. »*

Ce n'est pas facile, tout ceci étant un peu contradictoire. Il faut toutefois essayer de prendre en compte les aspirations, les besoins et les intérêts de tous, ce qui n'est pas toujours évident.

Pour répondre à M^{me} Daugeras, notre volonté était de rédiger un texte et de ne surtout pas mettre de plan. Car dès lors que l'on inscrit ces perspectives dans un plan, on prend le risque de s'enfermer. Comme l'a très bien dit Francis Brunelle, il s'agit d'un texte qui donne le sens, mais qui laisse place à l'imagination de celles et ceux qui auront à intervenir. Évidemment, il n'est pas toujours facile de décrire avec des mots ce que l'on souhaite. La rue Houdan a gardé la courbe qui la conduit vers la rue piétonne alors qu'en réalité la voie de circulation va vers l'avenue Camberwell. Cela s'évase, ce qui n'est pas extraordinaire sur le plan urbain. C'est l'idée que l'espace consacré à la voirie pourrait être réduit à deux voies dans le prolongement de la rue Houdan pour aller vers l'avenue de Camberwell qui est la voie de circulation.

Dominique DAUGERAS

Où les voitures passeront-elles, surtout celles qui vont du nord au sud ? C'est là que vous voulez réduire la largeur de la voirie ?

M. le maire

Non, je parlais de l'est vers l'ouest.

M. Campan, je pense que vos observations ont été prises largement en compte. Rien n'est fermé en ce qui concerne l'aménagement de la place De Gaulle. Rien n'est fermé et rien n'est obligatoire. Il n'y a pas de contraintes particulières amenant une constructibilité que vous pourriez ne pas accepter. Nous avons enlevé le point qui vous gênait sur la lisière est. Nous n'avons pas dit que l'on ne construirait pas. Nous l'avons enlevé.

Jean-Jacques CAMPAN

Je prends note du changement en UAb. J'ai peut-être commis une erreur, je n'en sais rien. Cela va dans le sens de ce que je demandais. Mais pourquoi ne pas remplacer un programme de logements par un programme de construction ? Il est important de laisser ce dégagement sur cette place. C'est vraiment une orientation. Il est en effet dommage de laisser la possibilité de faire quelque chose sur la bande ouest ou est. C'est vraiment l'idée de traiter cette place comme une place. Plus il y aura de dégagement et plus on sera sur une place, c'est-à-dire sur un endroit propice aux échanges et aux rencontres.

M. le maire

Allez vous promener sur le parking. Ce n'est quand même pas très grand... On ne parle pas d'un programme de 600 logements. Il s'agit seulement de quelques logements. Vous voulez empêcher que des solutions intéressantes sur le plan urbain puissent être trouvées. On ne décide pas de construire, on laisse le cadre ouvert sans contrainte de faire.

Jean-Philippe ALLARDI

C'est tout l'intérêt. Il peut s'agir de solutions auxquelles on ne pense pas.

Christian LANCRENON

Vous allez rire, mais ce n'est pas grave. Est-ce le document qui sera finalement publié ? Est-ce la charte officielle ?

M. le maire

Oui, si le conseil municipal la vote.

Christian LANCRENON

Juste un détail. Centre-ville est parfois mal écrit. Il manque le tiret.

Jean-Jacques CAMPAN

Dois-je conclure que vous refusez d'introduire cette notion ?

M. le maire

Je laisse ouvert le champ des possibles. Il s'agit d'aménagement urbain. Que craignez-vous ? Vous souhaitez que l'esprit de village soit préservé et qu'il y ait une continuité urbaine avec la rue Houdan et les bâtiments situés à l'est de la rue Voltaire. La charte reprend ces éléments. Permettez ensuite à l'imagination de celles et ceux qui auront à intervenir dans les années qui viennent de s'exprimer. Vous pourrez toujours refuser si cela ne vous convient pas.

Pardonnez-moi de vous le dire, mais vous voulez vous prononcer sur un projet. Or, ce n'est pas un projet, mais une vision. Cela peut paraître un peu présomptueux, mais c'est une vision. On ne peut pas se laisser enfermer ainsi. Même dans ce que vous dites et que vous souhaitez, il n'apparaît pas forcément opportun de se priver de la possibilité de construire sur cette place, ne serait-ce que pour accueillir une brasserie ou un bâtiment.

Jean-Jacques CAMPAN

En fait, ce que je vous propose va exactement dans le sens de ce qui est écrit. Vous écrivez « *une large perspective vers le sud sera conservée depuis la future place centrale* ». Cela suppose donc si l'on veut laisser cette perspective de ne pas l'enfermer avec des logements, même s'il s'agit de petites constructions. En ajoutant la bande nord, on est dans l'esprit de cette large perspective.

M. le maire

Vous voulez ceinture et bretelles.

Jean-Jacques CAMPAN

C'est vrai que cela tient mieux.

M. le maire

Pour que les choses soient bien claires s'agissant du PLU, je vous confirme que la zone UAb est bien à 12 mètres auxquels peuvent s'ajouter 3 mètres en retrait. En revanche, la zone UAa est à 19 mètres avec un bonus de 21 mètres. Mais cela concerne la zone située le long de la rue Houdan.

Jean-Jacques CAMPAN

Si vous me confirmez que la place De Gaulle avec la rue du Four et la poste est bien en zone UAb, cela va tout à fait dans le sens de ce que nous souhaitions. Il reste uniquement ce petit point sur cet espace libre sur la bande nord.

Avant de passer au vote, je vous demande cinq minutes de suspension de séance.

La séance est suspendue à 20 h 46 et reprend à 20 h 50.

Qui souhaite encore intervenir avant que nous passions au vote sur l'adoption de cette charte ?

Jean-Jacques CAMPAN

Nous avons pris en considération tous les éléments, le fait qu'il n'était plus fait mention de la bande est et la confusion levée entre les zones UAa et UAb, nous voterons donc pour cette charte.

M. le maire

Merci.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements.

M. le maire

Il s'agit là d'un bel exercice d'intelligence collective, ce qui n'est pas si mal par ces temps agités. Heureusement que nous avons cette démarche pour nous reconforter parfois.

Je remercie l'ensemble des habitants, citoyens, acteurs économiques et associatifs qui ont participé à cette démarche et qui continueront à y participer, puisque 150 personnes sont déjà inscrites aux prochains ateliers. Je remercie également l'ensemble des services municipaux. Beaucoup de services se sont en effet impliqués dans l'élaboration de cette charte. Vous l'avez remarqué, il est beaucoup question d'aménagement, mais il y a aussi tout l'esprit que nous souhaitons préserver et développer dans notre centre-ville au service de tous les habitants et de tous les acteurs de Sceaux. Merci à eux et merci à vous pour ce vote qui me réjouit. Sur cette base, nous pouvons travailler bien ensemble.

VI- HABITAT**Dissolution de Sceaux Habitat OPH et adaptation des statuts de la SEMASCEAUX.****M. le maire**

Nous en avons parlé à plusieurs reprises, notamment lors de la délibération du 3 novembre 2016 qui avait permis une première adaptation des statuts de la SEMASCEAUX. Nous en avons également parlé lors de la délibération du 15 décembre lorsque nous avons autorisé les transferts des garanties d'emprunt consenties à Sceaux Habitat.

Je vous rappelle que la ministre en charge du logement a acquiescé à cette cession en janvier 2017. Cette cession a eu lieu. En tant que président de la Société d'économie mixte, j'ai signé les actes avec un représentant de Sceaux Habitat et un représentant de la ville.

Il vous est donc proposé de demander à l'État la dissolution de l'OPH Sceaux Habitat qui n'interviendra pas immédiatement, puisqu'il reste de nombreuses opérations juridiques et comptables à établir.

La deuxième délibération concerne l'adaptation des statuts de la SEMASCEAUX. L'Office de Bourg-la-Reine a acté le transfert de son patrimoine dans la SEMASCEAUX. Il faut donc modifier le nom de la SEM pour l'appeler SCEAUX BOURG-LA-REINE HABITAT.

Il est également proposé de modifier l'objet en ajoutant que la société interviendra sur le territoire de Sceaux et de Bourg-la-Reine.

Un autre article purement formel permet de disposer que les réunions du conseil d'administration peuvent se tenir dans un autre lieu que l'hôtel de ville de Sceaux, siège de la société.

Qui souhaite intervenir ?

Claude DEBON

Juste un point. Il est vrai que nous avons voté pour ce remaniement. J'ai été toutefois étonnée dans l'article 3 des statuts de la SEM de ne voir aucune mention au logement social ou au logement étudiant. L'objet de la société reste très général alors que la part de logements sociaux reprise et susceptible d'être développée par la SEM est importante.

Benjamin LANIER

Je regardais l'article 3 et je vois qu'il est écrit : *« D'une manière plus générale, elle pourra accomplir toutes les opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou susceptible d'en faciliter la réalisation ».*

M. le maire

Le fait que la société d'économie mixte gère et construise du logement social provient de l'agrément des opérations et des logements eux-mêmes. La SEM peut faire tout autre chose. Mieux vaut ne pas être trop précis dans l'objet, car cela peut être source de contentieux par la suite.

Jean-Jacques CAMPAN

Nous voterons pour cette opération. C'était certes dans un contexte différent, mais vous vous souviendrez que je vous avais demandé, il y a deux ou trois ans, pourquoi on gérait deux ensembles, Sceaux Habitat et SEMASCEAUX. Vous nous aviez expliqué à l'époque que cela était très compliqué.

M. le maire

C'est en effet très compliqué. Je vous le confirme.

Jean-Jacques CAMPAN

Il me semble en tout cas, même si cela se fait dans un contexte différent, que cela devrait faciliter un certain nombre d'opérations administratives.

M. le maire

Nous passons au vote sur ces deux délibérations.

La première porte sur la décision de demander à l'État la dissolution de l'OPH Sceaux Habitat.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

La deuxième délibération décide d'approuver les statuts modifiés de la SEM et autorise le maire à mettre au point la gouvernance, l'administration et la gestion de la SEM avec la ville de Bourg-la-Reine dans le cadre de ces statuts modifiés.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Garantie d'emprunt au profit de Sceaux Habitat pour l'opération des Carrés nature (nouvel emprunt en remplacement d'un emprunt remboursé par anticipation)

Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE

En 2008, le conseil municipal avait accordé sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt contracté pour le financement des 14 logements des Carrés nature d'un montant total de 1 934 389 €.

Dans le cadre du transfert de patrimoine entre Sceaux Habitat et la SEMA SCEAUX, la société Dexia a refusé le transfert du prêt qui lui a donc été remboursé par anticipation.

La banque ARKEA a proposé d'accorder un emprunt à hauteur du capital restant dû à la SEMASCEAUX d'un montant de 1 752 563 €.

Il est donc proposé au conseil municipal d'accorder sa garantie pour ce prêt qui se substitue au précédent.

M. le maire

Qui souhaite intervenir ?

Dominique DAUGERAS

J'ai une question. Qu'est-ce que l'index flooré à 0 ?

M. le maire

Cela signifie qu'en cas d'index négatif, ce qui est encore le cas, celui-ci est fixé à zéro. Autrefois, cette mention ne figurait pas dans les contrats de prêt. À titre d'exemple, si l'index de marché est à -0,20 % et la marge à + 0,71 %, l'index s'élève en réalité à +0,51 %. Les banques ont obtenu qu'un index négatif soit égal à zéro, en faisant appel à des principes généraux du droit. Les nouveaux contrats stipulent désormais cet index flooré à zéro pour que la banque puisse au moins se rémunérer avec la marge.

Mais je reconnais que ce terme n'est pas terrible. Je m'étonne d'ailleurs que Jean-Louis Oheix n'ait pas réagi.

Jean-Jacques CAMPAN

J'imagine que c'est une espèce de plafond à l'envers. *Floor*, c'est le mot anglais. Mais il est vrai qu'il s'agit d'un néologisme assez douteux.

M. le maire

C'est le mot utilisé dans le monde des échanges financiers. On parle de *cap* et de *floor*.

Jean-Jacques CAMPAN

De combien est le taux au total ?

M. le maire

C'est l'Euribor 3 mois + 0,71 %. Si l'Euribor est à 1 %, cela fait 1,71 %. Si l'Euribor est à 0,50 %, cela fait 1,21 %. Et l'Euribor est un taux préfixé, c'est-à-dire qu'il est fixé pour la période à venir. Il s'agit d'un taux révisable et non pas variable.

Benjamin LANIER

Au final, quel a été le coût de cette opération ? À combien se sont élevés les frais supplémentaires ?

Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE

La commission d'engagement s'est élevée à 1 752,65 €.

M. le maire

Dexia a refusé le transfert, parce qu'il ne voulait plus prêter. Dexia se désengage de tout et survit jusqu'à la fin des prêts existants. Il a pris le prétexte de cette demande d'autorisation pour se désengager. Il l'a fait également sur d'autres opérations. Il a donc fallu trouver un autre prêteur, ARKEA qui appartient au Groupe Crédit Mutuel.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VII- DÉVELOPPEMENT DURABLE

Suspension du dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique compte tenu du dispositif d'État.

Patrice PATTEE

Tout est dans le titre.

Nous sommes très fiers puisque l'État a pris exemple sur Sceaux et a pris le relais. Nous avons impulsé le mouvement et au bout de six ans, l'État a convenu qu'il s'agissait d'une bonne idée et la reprend à son compte.

Nous souhaitions poursuivre ce dispositif, mais la subvention de l'État n'est accordée qu'à la condition qu'il n'y ait pas de subvention municipale. Nous nous sommes donc rangés à la position de l'État.

Benjamin LANIER

Vous voyez que l'État fait parfois bien.

Dans l'avant-dernier paragraphe de la note de présentation, vous parlez de l'attente des nouvelles directives nationales mises en place en 2018. Est-ce qu'il n'y a pas quand même intérêt à maintenir ce dispositif plutôt que de le supprimer complètement ?

Patrice PATTEE

J'ai dit que tout était dans le titre. Le dispositif est suspendu.

M. le maire

Les mots ont un sens.

Benjamin LANIER

Nous sommes d'accord. Autant pour moi. Excusez-moi.

Jean-Jacques CAMPAN

Vous souviendrez que nous avons voté contre cette subvention au motif qu'il n'y avait pas de critères de ressources ou d'âge. Nous n'étions pas contre le principe, mais nous étions gênés par le manque de critères d'attribution. L'État reprend-il également ce dispositif sans aucun critère ?

M. le maire

C'est embêtant si vous votez contre la suspension de ce mécanisme, car vous étiez aussi contre son installation.

Jean-Jacques CAMPAN

Par cohérence avec les votes précédents, nous voterons contre, puisqu'il n'y a pas de critères.

M. le maire

Vous votez contre la suspension de la mesure que vous aviez désapprouvée ! Il y a un problème.

Jean-Jacques CAMPAN

Il est vrai que c'est ambigu. Vous avez raison, on ne peut pas voter ici contre un texte venant de l'État.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Transfert de la compétence de location de vélos en libre-service et adhésion à la compétence optionnelle « Vélib' » du Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole.**Patrice PATTEE**

En ce qui concerne cette délibération, le titre ne se suffit pas à lui-même. Une conférence de presse a d'ailleurs été organisée ce jour sur le sujet.

Vélib est un service opéré par Decaux qui fonctionne depuis 10 ans sur Paris, le marché arrivant à son terme en 2017. L'an dernier, la Ville de Paris avait proposé de raccrocher les communes de banlieue au marché Vélib dans un périmètre allant jusqu'à 1 km au-delà de Paris. Elle a également proposé de constituer un syndicat d'études pour mettre en place la deuxième version de Vélib'. Ce service serait accessible à toutes les communes de la métropole souhaitant le déployer sur leur territoire. La Ville de Sceaux a ainsi participé activement aux travaux du syndicat d'études.

Le nouveau marché vient d'être attribué au groupement Smoovengo qui doit déployer 14 000 vélos, dont 30 % de vélos à assistance électrique d'ici la fin de l'année, le marché avec Decaux arrivant à échéance le 31 décembre 2016.

La gestion du service Vélib' a été reprise par le syndicat de communes supervisant Autolib' qui souhaite connaître les communes de la métropole désirant déployer ce service, afin de définir le périmètre exact du marché.

Nous proposons donc que la Ville de Sceaux délègue au syndicat un éventuel service de vélos en libre-service sur son territoire dans le cadre du Vélib'. Nous engagerons par ailleurs des réflexions, afin de déterminer les stations les plus pertinentes pour accueillir ce service sur Sceaux en fonction des attentes de la population, mais aussi en fonction du réseau qui est en train de se dessiner avec les communes riveraines. Bien évidemment, ce service ne pourra fonctionner que si les stations sont relativement proches les unes des autres. Bagneux et Fontenay-aux-Roses envisagent ainsi de déployer Vélib'.

La délibération que nous proposons ce soir est relativement limitée. Il s'agit dans un premier temps de confier la gestion d'un service de vélos en libre-service sur notre territoire au syndicat Vélib'. Dans un second temps, nous définirons le nombre de stations que nous déploierons.

S'agissant du coût, dans la première version de Vélib', le service était financé par la publicité. La deuxième version est totalement différente, puisqu'il s'agit d'un marché à part entière. Le titulaire du marché facturera donc le service tous les ans. La Métropole, considérant qu'il s'agit d'un service majeur pour la préservation de l'environnement, a voté le versement aux communes, à l'exception de Paris, d'une subvention de 4 millions d'euros, à hauteur de 10 000 € par station. Le prix n'est pas connu très précisément, car il y a bien évidemment des coûts fixes et des coûts variables. Si toutes les communes de la métropole adhèrent et développent le service, il est bien évident que le coût de fonctionnement sera plus faible. Cependant, en fonction du positionnement

des différentes communes et du nombre probable de stations à déployer, nous estimons le coût de fonctionnement d'une station entre 8 000 et 10 000 € par an.

M. le maire

Merci M. Pattée. Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ?

Claude DEBON

Ce qui se passe avec cette nouvelle adhésion n'est pas très clair. Nous avons voté en 2015 l'adhésion au syndicat Vélib', mais il s'agissait d'un syndicat d'études. Ce terme nous avait paru très important. Cela voulait dire d'emblée que l'on n'était pas forcément dans l'opérationnalisation et la mise au point de ces nouvelles stations, mais plutôt dans l'étude de l'intérêt de ce déploiement pour la ville et les différentes possibilités de communication avec d'autres stations.

Or, plus d'un an après cette adhésion, vous dites que le syndicat a bien travaillé, mais nous ne disposons d'aucun élément de résultat. Et l'on voit finalement apparaître une adhésion nouvelle avec le déploiement de stations Vélib'. J'ai ressenti qu'il y avait comme une marche manquante, ce qui est un peu gênant pour le vote. Nous n'étions pas contre ce déploiement à condition qu'il y ait bien ce regard extérieur plus objectif qu'une simple participation idéologique correspondant à l'air du temps. J'estime qu'il est en effet nécessaire de regarder de plus près l'intérêt de ce service pour la ville.

Dominique DAUGERAS

En cas de déficit de ce Vélib' II, qui paiera ? Je sais qu'il y a dans le cadre de Vélib' première version un énorme déficit pour la Ville de Paris. J'ai entendu parler de chiffres absolument énormes. Comme je n'en suis pas totalement certaine, je ne veux pas les répéter, mais il semblerait qu'il y ait un énorme déficit à cause des vols et des détériorations. Il faut par ailleurs transporter les vélos d'un endroit à l'autre, ce qui coûte extrêmement cher. Je me demande donc si une subvention de 8 000 à 10 000 € par station et par an sera suffisante.

Jean-Jacques CAMPAN

Vous vous souviendrez que nous avons insisté sur la nécessité de ces études. Je ne vous apprend pas qu'il y a pas mal de côtes dans notre ville. Pour ma part, ayant une certaine expérience de la Croix-Rousse à Lyon, je peux vous dire qu'il y a pas mal de vélos qui descendent, mais qu'il y en a peu qui montent. Nous sommes un peu dans le même cas à Sceaux.

Ce que vient de dire M^{me} Debon est par conséquent très important. Y a-t-il eu une petite étude de marché ? Ce service peut-il intéresser les Scéens ? Si l'on se retrouve avec des stations peu utilisées, on aura dépensé de l'argent pour rien. Nous insistons donc sur le résultat de ces études que nous n'avons pas eu.

Jean-Philippe ALLARDI

Il s'agit surtout d'une délibération de principe. Je crois qu'elle est utile pour notre territoire. À la suite des échanges que nous avons eus sur la charte, je pense qu'il faut inscrire Sceaux dans le campus urbain. Nous avons une population de jeunes qui ont besoin de se déplacer. Et je crois qu'il est extrêmement important d'aller dans l'air du temps et d'accompagner ces mouvements modernes, pour ne pas dire contemporains, de mobilité.

Christian LANCRENON

C'est gentil, mais il faut rapporter cela au coût. Comme le disait M^{me} Daugeras, on entend parler de déficit faramineux à Paris. Tout cela est une sorte de piège. Il est en effet impossible de ne pas avoir Vélib' alors que toutes les villes aux alentours l'ont. Mais il ne faut pas tomber dans une espèce de fuite en avant et une espèce de chantage au coût. Il faut procéder à des vérifications en amont pour éviter de tomber dans une espèce de piège financier qui nous obligerait à supporter des coûts que l'on ne prévoit pas aujourd'hui.

Mais Sceaux doit bien évidemment avoir un service Vélib'. Nous serions ridicules si nous ne l'avions pas alors que les autres villes l'ont.

Benjamin LANIER

Il est vrai que ce qui est important, ce sont les villes alentour. Vous parliez de Bagneux et de Fontenay. Les autres villes, Antony ou Bourg-la-Reine, se situent-elles dans le même état d'esprit ? Je pense, de toute façon qu'il est nécessaire d'être à l'avant-garde sur le sujet. Pour rassurer M. Campan, je rappellerai qu'il y a 30 % de vélos à assistance électrique qui permettront peut-être de monter les côtes, en tout cas la rue de Fontenay.

Thierry LEGROS

Je ne comprends pas bien de quoi l'on parle. On parle d'un transfert de compétences ou d'une décision pour procéder à un achat ? On parle de 8 000 € par station ? Est-ce que l'on va installer une station sur Sceaux ? On est dans une période où l'on recherche des économies. Ce n'est vraiment pas une bonne nouvelle de rajouter cette charge sur le dos des contribuables. C'est facile de se faire plaisir avec l'argent des autres.

Patrice PATTEE

La mission du syndicat d'études a consisté à lancer l'appel d'offres. Il a commencé à fonctionner en février et a approuvé un premier cahier des charges qui a été soumis aux entreprises. Quatre ou cinq entreprises ont répondu dans un premier temps. On appelle cela un dialogue compétitif. Une première restitution des offres a été faite aux élus ainsi qu'aux membres du syndicat d'études qui ont réagi en amendant et en affinant le cahier des charges. Ce processus s'est répété à trois reprises.

Au final, seules deux entreprises ont remis une offre définitive : Decaux et Smoovengo. Ce travail a été productif, puisqu'on nous avait annoncé un coût de station de 30 000 €. Nous avons expliqué que cela n'était pas acceptable et qu'il n'y aurait donc pas de déploiement du service Vélib'. La part de VAE était par ailleurs très faible. Je me suis donc battu pour qu'il y ait au moins 30 % de VAE. J'ai dû expliquer que les distances étaient plus longues en banlieue qu'à Paris et que la topographie était davantage marquée. Nous avons été entendus. C'est la raison pour laquelle je dis que le syndicat a bien fonctionné. Les deux compétiteurs finaux se sont battus et ont optimisé leur offre.

Vous parliez par exemple du vandalisme. Decaux a eu le mérite d'inventer le Vélib', mais sa version était perfectible. Smoovengo propose un vélo beaucoup mieux adapté à ce type de service. Le vélo est en effet tracé à l'aide d'un GPS. Il ne peut donc pas être volé. Le système d'attache est également beaucoup plus robuste que celui proposé par Decaux.

Bien évidemment, nous en sommes au stade des paris. Nous pensons que le service qui se déploiera l'an prochain sera beaucoup plus robuste que ne l'était celui de Decaux. Il en est de même pour le système de régulation. Smoovengo prévoit de réguler uniquement la nuit. Sur une station pouvant accueillir 20 vélos, nous pourrions en ajouter 20 supplémentaires en les mettant tête bêche, ce qui permettra à l'opérateur de faire l'économie de la régulation en journée. Il régulera uniquement la nuit, au moment où la circulation est plus fluide.

La solution que nous avons sélectionnée présente beaucoup d'avantages par rapport au système Decaux. Elle est moins chère et devrait être, dans le temps, plus économique.

On ne peut pas parler de déficit, car il s'agit d'un marché et non pas d'une DSP. L'opérateur va donc facturer au prix coûtant. Et si le service ne fonctionne pas, nous l'arrêterons.

En ce qui concerne les villes voisines, je sais que Bourg-la-Reine et Bagneux vont adopter Vélib' et Fontenay devrait délibérer prochainement. Très égoïstement, ce qui nous intéresse, c'est d'avoir des vélos qui nous permettront de rejoindre le métro du Grand Paris, voire Paris. Aller à Clamart ou à Châtenay-Malabry ne présente peut-être pas un grand intérêt. Le choix relève ensuite de la responsabilité des élus de Châtenay-Malabry ou de Clamart. Je n'ai pas entendu les élus de Châtenay manifester un grand intérêt pour le Vélib', mais cela peut changer. Ils nous ont suivis sur Autolib' avec un décalage de deux ans. Souvenez-vous qu'en 2011, nous étions les seuls. Trois ans après, l'ensemble des communes de la CAHB avait adhéré à Autolib' ».

Benjamin LANIER

Combien prévoyez-vous de stations à Sceaux ?

Patrice PATTEE

Je pense qu'il en faut au moins une. Il est important de s'inscrire dans ce réseau pour permettre aux Parisiens de venir à Sceaux. Le motif principal, c'est le parc. Si l'on se débrouille pour que la station soit à mi-chemin entre le centre-ville et le parc, on peut espérer que les gens qui viennent à vélo à Sceaux aient envie de boire un verre à Sceaux.

Christian LANCRENON

Pourriez-vous nous préciser comment le coût a pu passer de 30 000 à 8 000 €.

Patrice PATTEE

Je suis désolé, je n'étais pas dans le cœur du réacteur. Je n'en sais trop rien, mais je crois que les candidats ont optimisé leur offre. Nous avons aussi travaillé sur la grille tarifaire. Nous n'avons pas encore délibéré sur la grille tarifaire, mais on estime qu'un abonnement VAE à 95 € par an est acceptable. Tous ces ajustements ont permis aux opérateurs de revoir leur offre, sans oublier la compétition entre eux.

Christian LANCRENON

Vous estimez le coût à 8 000 €, mais vous parlez déjà de 10 000 €. Il ne faudrait pas que cela grimpe à 30 000 €.

Patrice PATTEE

La Métropole a décidé de subventionner les stations à hauteur de 10 000 €. Vous avez raison, le coût n'est pas passé de 30 000 € à 8 000 €, mais de 30 000 € à 18 000 €. J'ai oublié ce détail, mais la Métropole subventionne chaque station à hauteur de 10 000 €.

Jean-Jacques CAMPAN

Ce qui nous gêne dans cette affaire, c'est que l'on rentre dans un pari. 8 000 € par an et par station est un coût net pour la ville. Les personnes qui utiliseront ce service feront le chiffre d'affaires de la société Smoovengo. Que l'utilisation soit forte ou faible, le coût pour la ville sera de 8 000 € par station.

Patrice PATTEE

Il faut d'abord savoir que Vélib' première version est un franc succès. Je crois que cela représente 4 millions de locations. La part modale du vélo à Paris a considérablement augmenté grâce à Vélib'. Nous faisons le pari que cette appétence pour le vélo qui s'est manifestée à Paris se retrouvera en banlieue.

8 000 €, c'est un ordre de grandeur. Si demain, tout le monde se déplace à vélo, ce qui est mon souhait, la station coûtera peut-être 5 000 €. Ce montant est une estimation. Comme je vous l'ai expliqué, il s'agit d'un marché. Chaque année, l'opérateur fera le bilan et les coûts seront redistribués sur chaque station.

Jean-Jacques CAMPAN

Encore une fois, on est dans une opération sans véritable chiffrage. M. Allardi parlait tout à l'heure des jeunes. Est-ce qu'il y a eu une enquête auprès de la faculté ? Dispose-t-on d'éléments permettant d'estimer le nombre d'utilisateurs ? On part un peu à l'aventure. Je ne peux pas laisser dire que Vélib' est un franc succès. Qu'il y ait beaucoup d'utilisateurs, très bien. Mais les déficits annoncés sont considérables. J'ai cru par ailleurs comprendre qu'il y avait un recours de Decaux contre Smoovengo sur l'attribution du marché. On rentre donc dans une affaire très compliquée. Ne serait-il pas plus prudent d'attendre et de voir ce qu'il va se passer ?

Patrice PATTEE

Decaux a perdu son recours et le marché est aujourd'hui signé.

Comme je l'ai dit à M. Lanier, nous pensons qu'une station à Sceaux est souhaitable. Si vous lisez la newsletter de la ville, vous constaterez que nous invitons les Scéens à répondre à une enquête sur leurs attentes par rapport à ce service. Nous avons fixé un délai d'un mois pour permettre aux Scéens de répondre à cette enquête, ce qui nous permettra, fin juin, de passer commande auprès du syndicat du nombre de stations que nous souhaitons déployer.

Nous nous sommes par ailleurs rapprochés de la commune de Bagneux qui est d'accord pour partager une station avec Sceaux. On réalisera ainsi une station aux Blagis qui nous coûtera moitié prix.

M. le maire

M. Campan, je sais ce que vous allez dire sur l'enquête.

Jean-Jacques CAMPAN

Excusez-moi, mais vous apportez de l'eau à mon moulin.

M. le maire

En réalité, nous aurions dû avoir davantage de temps pour nous prononcer. Il se trouve que le syndicat mixte a demandé aux communes de délibérer sur l'adhésion avant le 25 juin. Nous ne sommes pas obligés de délibérer, mais si nous ne le faisons pas, il n'y aura pas de stations.

Thierry LEGROS

Est-ce que l'on s'engage sur une station ?

M. le maire

Non, si l'on n'en veut pas, on aura adhéré, mais on n'aura aucune station.

Nous avons prévu de faire cette enquête à l'occasion de la journée du vélo prévue le 21 mai. Malheureusement, les choses avancent plus rapidement que prévu, ce qui a d'ailleurs provoqué pas mal de discussions à la Métropole. Tout le monde est d'accord pour que la Métropole subventionne à hauteur de 10 000 € par station, mais l'accélération du calendrier est problématique.

Je pense qu'il faut adhérer au syndicat, car si nous ne le faisons pas, il est certain que nous n'aurons aucune station. Il est impossible que Sceaux n'adhère pas au syndicat. Il s'agit simplement de transférer la compétence au syndicat. Nous déciderons d'ici l'été du nombre de stations. Le coût sera fonction du nombre de stations et du nombre d'utilisateurs. Plus il y a d'utilisateurs et plus le coût par station sera faible. Ce chiffre de 8 000 € est simplement estimatif et basé sur les intentions affichées par les uns et les autres. Toutes les villes se posent les questions que nous nous posons aujourd'hui.

Jean-Jacques CAMPAN

Si nous adhérons au syndicat, nous ne sommes donc pas obligés d'avoir des stations. Imaginons que les résultats de l'enquête soient mauvais, que se passe-t-il ?

M. le maire

Nous aurons adhéré au syndicat, mais nous lui dirons que nous ne voulons pas de stations.

Jean-Jacques CAMPAN

Paierons-nous quand même 8 000 € ?

M. le maire

Non, si nous ne voulons pas de stations.

Jean-Jacques CAMPAN

On s'engage donc pour une adhésion, mais pas pour 8 000 € par station et l'on prendra une décision en fonction des résultats de l'enquête.

M. le maire

C'est cela. On en reparlera lors du conseil municipal du 29 juin.

Sceaux, le 11 mai 2017

Le sujet est complexe. Il existe désormais une expérience de location de vélos en libre-service assez ancienne et qui a pu être prise en compte par les nouveaux opérateurs. Ils ont pris en compte les enseignements des anciens opérateurs. L'idée de doublage de la capacité de stockage et l'installation d'un GPS sur les vélos sont de bonnes idées. On ne peut pas nier que c'est un succès et que cela répond à une attente de la population. Les conditions économiques dans lesquelles Vélib' a été élaboré sont des conditions particulières liées au marché de publicité. En contrepartie de Vélib', Decaux bénéficiait d'encarts publicitaires complémentaires.

Là, il n'y a pas de contrepartie. La question de la tarification n'est, par ailleurs, pas totalement réglée. On dispose d'estimations, mais on n'adhère pas à des choses parfaitement cadrées sur le plan financier. Et même lorsque tout est parfaitement cadré, il arrive que tout ne se réalise pas comme prévu. Je pense qu'il faut néanmoins adhérer à ce syndicat.

Et il y aura une prochaine délibération en fonction du résultat de la consultation pour véritablement mettre en place les stations.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VIII- RESSOURCES HUMAINES

Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médicosociale, culturelle, police municipale et animation.

M. le maire

Nous intégrons la mise en œuvre de l'accord sur les parcours professionnels, la carrière et la rémunération (PPCR). Comme vous le voyez, les cadres d'emplois de la catégorie C ont tous été revus à la fois dans les échelles d'indices et dans les appellations. Nous conservons toutefois le même nombre d'agents. Il s'agit simplement d'une modification des intitulés.

Adaptation du tableau des effectifs liée au remplacement d'agents par de nouveaux collaborateurs.

Ces nouveaux collaborateurs ne sont pas forcément dans le même grade que ceux qui partent. Nous créons quatre postes et supprimons quatre postes.

Adaptation du tableau des effectifs liée à une réorganisation des services.

Il s'agit d'un agent à temps non complet qui passe de 50 % à 60 %.

Adaptation du tableau des effectifs liée à des suppressions de poste après titularisation pour stage probant.

Deux agents titulaires ont terminé leur période de stage, ce qui implique pour l'un sa nomination suite à sa réussite, et pour l'autre, une demande de changement de filière. Nous supprimons donc les postes d'origine.

Adaptation du tableau des effectifs liée à la promotion d'agents à la suite de la réussite d'un concours ou d'un examen professionnel.

Nous créons des postes et nous supprimons les anciens postes.

Adaptation du tableau des effectifs liés à la demande de changement de filière d'un agent passant de la filière sociale à la filière administrative.

Au total, les effectifs diminuent de 1, 9 ETP.

Est-ce que vous avez des questions ?

Nous passons au vote ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 29 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Christian Lancrenon) et 3 voix contre (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).

IX- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux.

M. le maire

Il s'agit simplement d'une modification du texte. Les indemnités de fonction sont calculées par rapport à l'indice brut terminal. Or, la délibération prise le 5 mai 2014 mentionnait l'indice 1015 et non l'indice brut maximal qui est de 1022. Il est donc proposé de modifier notre délibération pour inscrire « *indice brut terminal* » et ne plus proposer le chiffre.

Cela se traduit par une augmentation.

Jean-Jacques CAMPAN

Si je comprends bien, cela se traduit par une augmentation dans le rapport 1022/1015, soit une augmentation de 0,7 %.

Nous voterons contre cette délibération, car nous avons voté contre cette indemnité en 2014 au motif que nous avons contesté votre augmentation d'environ 41 %. Dans le contexte, cette augmentation nous paraissait trop élevée. Cette délibération revenant sensiblement à la même chose, nous voterons contre.

Je précise d'ailleurs qu'en ce qui nous concerne, si vous ne voulez pas appliquer cette augmentation due au changement d'indice, cela ne nous pose aucun problème. Vous pouvez même réduire nos indemnités de 10 %, si vous le souhaitez.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 29 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Christian Lancrenon) et 3 voix contre (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).

X- QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

XI- COMMUNICATIONS DU MAIRE

Pas de communications du maire.

XII- DÉCISIONS DU MAIRE

Pas de questions sur les décisions du maire dont le relevé figure au dossier.

XIII- QUESTIONS ORALES

Question orale de Jean-Jacques CAMPAN

Jean-Jacques CAMPAN

La presse s'est fait l'écho des difficultés financières de la société gérante d'Autolib ».

On parle à l'horizon 2023 d'un déficit de 179 M€ dont le groupe Bolloré ne prendrait en charge que 60 M€.

Quel est le montant du déficit de fonctionnement d'Autolib' que la ville de Sceaux prendra en charge ?

M. le maire

Je ferai un rappel historique de cette affaire. Une convention a été signée le 25 février 2011. La société Autolib' s'est vue confier par le syndicat Autolib' pour une durée de douze ans, jusqu'en 2023, la délégation de service public pour la mise en place, la gestion et l'entretien d'un service d'automobiles électriques en libre-service et une infrastructure de recharge de véhicules électriques. C'est le Groupe Bolloré qui a été retenu pour cette DSP. Il est donc en charge de ce service jusqu'en 2023.

Alors que son plan d'affaires initial prévoyait un bénéfice substantiel à l'horizon de la fin du contrat, le plan d'affaires actualisé présenté par le délégataire en 2016 fait apparaître, pour la première fois depuis 5 ans, un déficit potentiel de 179 millions d'euros.

En conséquence, le syndicat Autolib' Métropole a décidé d'engager un audit des comptes de la délégation de service public Autolib'. Nous sommes en attente des résultats de cet audit.

Au-delà de cette analyse, le syndicat et le délégataire recherche des mesures et des aménagements de la convention pour retrouver un équilibre au terme de la délégation du service public.

Je voudrais aussi rappeler que le service Autolib' est un succès avec 100 000 abonnés annuels, près de 5 millions de locations en 2016, en augmentation de 11 % par rapport à 2015, et une couverture territoriale qui s'est étendue progressivement de 15 collectivités au moment de son lancement à 100 collectivités aujourd'hui. Le nombre de stations a aujourd'hui dépassé le millier.

À Sceaux, le nombre d'abonnés actifs au service a passé la barre des 400 utilisateurs en début d'année 2017 et le nombre de locations enregistré sur les cinq stations qui équipent la ville est en augmentation de 8 % depuis début 2015, avec par exemple 1 266 départs depuis Sceaux en mars dernier.

S'agissant de l'équilibre au terme du contrat de délégation de service public, nous sommes donc dans l'attente des résultats des discussions et des options qui seront prises pour la recherche de l'équilibre. Il y a de nombreuses réunions de conciliation.

Il reste que des doutes réels demeurent, non pas sur l'existence d'un déficit à terme dans les conditions actuelles de l'exploitation, mais sur le montant de ce déficit. C'est la raison pour laquelle cet audit a été engagé. Nous aurons des éléments complémentaires dans les prochaines semaines.

Question orale de Dominique DAUGERAS**Dominique DAUGERAS**

Ma question porte sur la collecte solidaire de quartier.

La ville de Sceaux a organisé une collecte solidaire mensuelle pour les déchets électriques et électroniques, et une autre pour les déchets toxiques. Mais il n'y a rien à Sceaux pour se débarrasser des textiles usagés (vieux vêtement, oreillers, couettes, voire chaussures et sacs) qui sont d'ailleurs recyclables (chiffons, papier).

La Croix-Rouge, présente à Sceaux, n'accepte que des vêtements en bon état. Le point Relais qui se trouvait aux Garages a été supprimé. Pourtant on en trouve dans d'autres communes. Pourquoi ne pas en rétablir au moins un ou deux à Sceaux, éventuellement en s'adressant à d'autres organismes ? Je crois que le système qui existait dans les Garages ne donnait pas satisfaction, car les vêtements n'étaient pas collectés assez souvent.

Je sais que le livret de tri solidaire stipule que l'on peut apporter les déchets textiles au Plessis-Robinson, à Châtenay-Malabry ou à Bourg-la-Reine, mais il faut prendre sa voiture pour y aller.

M. le maire

Je vous confirme que cette collecte de textiles usagés répond à un besoin sur notre territoire, comme sur les autres. La ville a accueilli aux Garages une borne à cet effet. La fréquence de collecte du contenu de cette borne s'était révélée très insuffisante, si bien que les sacs s'empilaient aux abords de la borne. J'ai été obligé de m'agiter de manière importante auprès du territoire Vallée Sud Grand Paris pour qu'il augmente la fréquence de collecte. Il ne l'a pas fait. On avait des tas de vêtements qui étaient, pour certains, d'une propreté douteuse et qui s'entassaient dans l'espace d'accueil des Garages, ce qui n'était pas souhaitable. J'ai donc été obligé d'enlever cette borne. C'est tout à fait révélateur du caractère inadapté de certains transferts de compétences.

La recherche d'autres sites est toujours possible, mais elle n'a pas permis pour l'instant de recueillir un accord de principe. Nous pouvons bien sûr solliciter à nouveau certains partenaires.

Je veux vous rappeler que des bornes de collecte de vêtements étaient auparavant installées au centre commercial des Blagis. Celles-ci ont dû être enlevées suite à plusieurs incidents. Certaines personnes tentaient en effet de récupérer des vêtements en crochetant la borne. On a même constaté que de jeunes enfants descendaient dans les bornes pour récupérer des vêtements.

La solution trouvée aux Garages était bonne, mais si l'on ne procède pas à la collecte de manière régulière, cela ne fonctionne plus. Nous sommes donc toujours à la recherche de solutions. Quant à la Croix-Rouge, elle ne peut pas accepter n'importe quoi, car les vêtements qui lui sont apportés sont destinés à être remis dans le circuit.

Si l'on dit que l'on peut aller à Bourg-la-Reine, c'est dans le cadre des déchetteries mobiles. À Sceaux, nous n'avons pas de déchetterie mobile. On a une déchetterie pour les produits toxiques et les DEEE, ce qui marche très bien d'ailleurs. Je crois que l'on a le meilleur taux de collecte du territoire.

Florence PRESSON

Sur le territoire même, nous sommes les seuls. Et je crois que nous sommes numéro deux après Courbevoie. Mais c'est une expérimentation pour l'instant.

Pour la déchetterie mobile, nous n'avons pas de lieu à mettre à disposition.

M. le maire

M^{me} Daugeras, si vous avez un jardin à mettre à disposition...

Dominique DAUGERAS

Je connais deux villes où j'ai moi-même porté des vêtements, car je n'avais nulle part où les porter à Sceaux. Je vous les cite : Chaville et une ville en province.

Florence PRESSON

Nous allons optimiser le transport et vous confier les nôtres. Vous les emmènerez à Chaville.

M. le maire

La question est pertinente. La réponse l'est peut-être moins, mais on fait comme on peut.

Question orale de Claude DEBON

Claude DEBON

On revient sur l'opération « Parlons ensemble du centre-ville ». Nous souhaitons avoir un retour sur les entretiens réalisés auprès des conseillers municipaux. C'est une population spécifique qui a été interviewée par l'animatrice des réunions « Parlons ensemble du centre-ville ».

Vous avez dû recevoir un compte rendu de ces entretiens. Nous souhaitons l'obtenir également. Pouvez-vous nous le communiquer ?

M. le maire

Il n'y a pas eu de retranscription littérale de tous les propos, mais il y a effectivement un texte d'environ 13 pages. Nous l'enverrons par mail à chacun des élus dès demain. Il y a d'ailleurs des choses très intéressantes. Vous y retrouverez les propos des uns et des autres.

Merci à toutes et à tous. Nous nous reverrons le 29 juin.

La séance du conseil municipal est levée à 22 h 00.